

Le CNESER est compétent sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) tels que les universités et les COMUE, les grands établissements (Muséum, Collège de France,...), les Instituts Nationaux Polytechniques, les Écoles Normales Supérieures mais aussi les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IRD...).

Le CNESER est consulté sur les points intéressant aussi bien la vie quotidienne dans les établissements que les grandes orientations prises en matière de politique pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Les travaux du CNESER ont donc des conséquences directes sur notre vie quotidienne et sur nos carrières.

COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER donne un avis sur les sujets suivants :

- les textes réglementaires relatifs au fonctionnement de l'ESR avant leur publication ;
- les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les dotations budgétaires annuelles aux établissements ;
- la répartition des moyens humains et financiers ;
- les projets de réforme concernant l'organisation de la recherche ;
- les projets de réforme relatifs à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux et l'accréditation des formations ;
- la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

POURQUOI LE SNPTES MERITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, créé en 1953, première organisation représentative au comité technique ministériel, représente et défend les intérêts individuels et collectifs des personnels dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :

- ➔ l'éducation nationale,
- ➔ l'enseignement supérieur et de la recherche,

Le SNPTES, durant le dernier mandat, s'est opposé régulièrement aux projets de regroupements d'établissements (COMUE) parce que ceux-ci, dans un bon nombre de cas, ne proposent, comme vision d'avenir, qu'une mutualisation des moyens entre établissements tout en remettant en cause l'autonomie des EPST en matière de recherche.

ENSEMBLE REFUSONS :

- l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- les suppressions de postes ;
- le développement de l'emploi précaire ;
- les mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- les conséquences des projets de décentralisation.

ENSEMBLE EXIGEONS :

- un plan pluriannuel de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- l'amélioration de nos conditions de travail ;
- la revalorisation de nos rémunérations.

LISTE PRESENTEE PAR LE SNPTES :

Collège ITA

(Ingénieurs, Techniciens, Administratifs)

Titulaires	
1 : Toby FRAJERMAN	Ingénieur d'études contractuel – CNRS
1bis : Florence BAYEUX	Technicienne TS – INSERM
2 : Nathalie SAINT-LAURENT	Ingénieur d'études IE2 – INSERM
2bis : Pierre-Marie BLANC	Ingénieur de recherche IR1 – CNRS
3 : Cédric GAILLARD	Ingénieur de recherche IR1 – INRA
3bis : Myriam DANON-SZMYDT	Ingénieur de recherche IR1 – CNRS
4 : Christine REY-ROUCH	Ingénieur d'études IE2 – CNRS
4bis : Maurice ROUGIER	Ingénieur d'études IE2 – INSERM

Pour ce **VOTE PRIMORDIAL**,
VOTEZ et faites voter **POUR** les listes présentées par le **SNPTES**



Education nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr>

